



26 mai 1952 – 26 mai 2012

REGLEMENT INTERIEUR EDUCATEUR

Educateur au sein du FC Domont, je m'engage à respecter pour la saison 2013-2014, le règlement suivant :

Article 1 :

Respecter tous les règlements de la FFF. Si tel n'était pas le cas, ma responsabilité personnelle serait engagée.

Article 2 :

Tenir le local matériel en parfait état de rangement (des caissons sont prévus à cet effet).
En cas d'utilisation du minibus, le rendre propre et signaler toute anomalie.

Article 3 :

Arriver à l'heure aux entraînements et aux compétitions. L'éducateur mettra sa séance en place un quart d'heure avant le début de celle-ci. Il sera également dans une tenue vestimentaire sportive du club.

Article 4 :

Participer obligatoirement aux manifestations suivantes organisées par le club : la foire (fin septembre), le tournoi du 1^{er} mai

Article 5 :

Maintenir mes séances d'entraînement ou organiser un stage pendant au moins une semaine des vacances scolaires.

Article 6 :

En cas d'absence ou de retard (entraînement ou compétition) prévenir obligatoirement le responsable technique (Pierre Losange : 06.50.54.47.41) ET la présidente (Marie-Jeanne Pascreau : 06.07.56.26.96)

Article 7 :

Aviser le plus rapidement possible un membre du bureau ET la présidente de tout incident important ou en cas de blessure grave d'un joueur.

Eduquer les joueurs sur le respect du partenaire, de l'adversaire et de l'arbitrage.

Avoir un comportement irréprochable sur le terrain vis-à-vis de ses joueurs, de l'arbitre et des adversaires.

Participer aux réunions techniques.

M'assurer à l'issue des séances d'entraînement et des compétitions que les enfants ont bien été récupérés par leurs parents.

Le manquement à un de ces articles ci-dessus entraînera des sanctions financières ou disciplinaires qui seront décidées en Conseil d'Administration.

La Présidente,

L'éducateur